



Vingt-quatrième session

Nairobi, 15–19 avril 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains et budget de la
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les
établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015**

**Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice
biennal 2014–2015**

Additif

**Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le contexte
du développement urbain durable**

Rapport du Directeur exécutif

I. Introduction

1. Par sa résolution 21/1, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) priait la Directrice exécutive d'élaborer un plan d'action spécifique sur l'égalité entre les sexes pour 2008–2013 pour tout ce qui touche l'ensemble des politiques, programmes et activités d'ONU-Habitat, accompagné d'indicateurs de performance de manière à assurer des gains tangibles et mesurables pour la réalisation de l'égalité entre les sexes, à soumettre au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session.
2. Par sa résolution 22/7, le Conseil d'administration notait avec satisfaction le Plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2008–2013 et priait la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration, à sa vingt-troisième session, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes.
3. Par sa résolution 23/1, le Conseil d'administration priait le Directeur exécutif de renforcer le Groupe de l'égalité des sexes et de gérer avec lui un système unifié de points focaux pour les femmes ainsi qu'une équipe spéciale sur les femmes, dans tout ONU-Habitat; encourageait le Directeur exécutif à continuer de renforcer les capacités du personnel et leurs compétences en matière d'égalité des sexes, y compris dans les bureaux régionaux; encourageait ONU-Habitat à inclure systématiquement une perspective sexospécifique dans tous ses travaux; priait le Directeur exécutif d'encourager l'établissement d'un mécanisme consultatif avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), les Groupes de l'égalité des sexes du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes et

* HSP/GC/24/1.

d'autres organismes compétents s'occupant des établissements humains, afin de promouvoir la cohérence, la coordination et l'alignement au sein du système des Nations Unies, en particulier pour impliquer les femmes à l'échelon communautaire et les organisations communautaires, afin d'informer ces consultations.

4. Dans la même résolution, le Conseil d'administration priait également le Directeur exécutif de créer un Groupe consultatif sur les questions de genre qui serait composé de représentantes d'organisations féminines (organisations communautaires et associations professionnelles), d'établissements universitaires, du secteur privé et d'autorités locales, ainsi que de responsables politiques et décideurs au sein des gouvernements, compte tenu du principe d'une représentation régionale équitable, pour donner au Directeur exécutif des avis sur toutes les questions concernant l'intégration de la perspective sexospécifique dans les travaux d'ONU-Habitat, ainsi que pour superviser la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre du programme de travail et du budget.

5. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes est un outil stratégique et ambitieux visant à renforcer l'intégration de la perspective sexospécifique dans les travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat. Il contient des engagements pris dans le cadre de programmes et par des partenaires d'ONU-Habitat en vue de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans un contexte de développement urbain durable. Il complète la Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies : priorité donnée aux résultats et à l'impact¹, qui est supervisée par ONU-Femmes. ONU-Femmes, qui est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 2011, a été créée par l'Assemblée générale pour faire office de secrétariat et mener les activités opérationnelles dans les pays, regroupant les différents mandats et fonctions du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme du secrétariat, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

6. Si des progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines, il reste beaucoup à faire, en particulier concernant le suivi régulier de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes en concordance avec le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 adopté par le Conseil d'administration dans la résolution 21/2 et l'impact des initiatives d'intégration de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux. Les travaux ont porté sur les thèmes suivants : promotion et analyse de l'égalité des sexes dans les villes; gouvernance locale et décentralisation; droits des femmes en matière de biens fonciers, de logement et de sécurité d'occupation; eau et assainissement; sûreté et sécurité des femmes; villes et changements climatiques; et émancipation économique des femmes au moyen de droits fonciers, du développement des logements et de l'accès au crédit au logement. Ces travaux ont été entrepris en partenariat avec les gouvernements, les partenaires du Programme pour l'habitat et les organismes des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

7. Le présent rapport décrit les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes, synthétisant les informations fournies par des évaluations récentes sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des programmes d'ONU-Habitat, les résultats de la deuxième Assemblée sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes à la sixième session du Forum urbain mondial (septembre 2012), et des évaluations internes, notamment un audit sur l'égalité des sexes (à partager avec les cadres supérieurs).

II. Partenariats, promotion et analyse de l'égalité des sexes dans les villes

8. Le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, M. Joan Clos, et la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes, Mme Lakshmi Puri, ont signé un mémorandum d'accord durant la sixième session du Forum urbain mondial qui s'est tenue à Naples (Italie) en septembre 2012. Le mémorandum d'accord couvre l'ensemble des pays où les deux entités ont des intérêts communs ou acceptent de collaborer, sa portée normative et opérationnelle englobant les objectifs de développement et d'organisation liés à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour les deux entités. Il permettra d'entreprendre différentes activités, notamment mais pas uniquement le développement de l'analyse et de la recherche sur les questions liées à l'égalité des sexes; la mise en œuvre de programmes et projets conjoints spécifiques, d'une coopération technique ainsi que de services de conseil technique et de promotion conjoints, d'une mobilisation des ressources conjointe ou coordonnée; un engagement dans une collaboration conjointe avec des réseaux d'organisations travaillant dans les domaines de l'autonomisation des femmes et des filles, de l'égalité des sexes, de la

¹ CEB/2006/2.

durabilité, de la sécurité urbaine et communautaire, de la prévention des crimes et de la violence et sur d'autres questions connexes; le partage de l'expertise afin de renforcer les capacités institutionnelles. Le mémorandum d'accord est large et non exclusif (et remplace un précédent mémorandum d'accord qui était spécifique au programme « Villes plus sûres »). À cet égard, ONU-Femmes a fourni au Groupe de coordination et d'appui pour les questions de genre un conseiller en matière d'égalité des sexes intégralement financé afin de fournir des recommandations sur une structure optimale de promotion de l'égalité des sexes au sein d'ONU-Habitat et d'aider à examiner les politiques y afférentes.

9. Le Groupe de coordination et d'appui pour les questions de genre se situe actuellement dans le bureau de projet. Le conseiller en matière d'égalité des sexes, en plus de donner des recommandations sur la structure de promotion de l'égalité des sexes, fournira des conseils sur l'organigramme final du Groupe.

10. En octobre 2012, le Groupe de coordination et d'appui pour les questions de genre a réalisé un audit sur l'égalité des sexes au sein de l'organisation, y compris ses bureaux régionaux. L'audit sur l'égalité des sexes est un mécanisme d'autoévaluation dont le but est d'évaluer la mesure dans laquelle la question de l'égalité des sexes a été intégrée dans les politiques, projets et programmes actuels, la structure organisationnelle, les pratiques et procédures internes (ressources humaines, budgétisation et planification stratégique) au sein d'ONU-Habitat et de fournir des formations sur la manière dont il convient de mettre effectivement en œuvre l'intégration de l'égalité entre les sexes dans tout ONU-Habitat conformément à son mandat. Les résultats de l'audit soulignent des initiatives fructueuses dans un certain nombre de domaines, notamment le Réseau mondial d'outils fonciers, l'eau et l'assainissement, et la sécurité des villes, ainsi que des succès minimes dans d'autres domaines. Parmi les lacunes identifiées figurent, entre autres, une pénurie de ressources humaines et financières pour l'intégration de l'égalité entre les sexes, un renforcement insuffisant des capacités en matière d'égalité des sexes du personnel de programme à tous les niveaux et un manque de suivi de la mise en œuvre à mi-parcours.

11. Il a été noté que les priorités du Plan d'action pour l'égalité des sexes ont été réalisées dans la plupart des domaines d'intervention, y compris l'amélioration de la promotion, le traitement des inégalités entre les sexes au niveau de l'accès aux biens fonciers et immobiliers et de la propriété de tels biens, et l'amélioration de l'accès des femmes à des logements abordables par l'intermédiaire d'un système bancaire communautaire destiné aux femmes à faible revenu.

12. Le rapport d'activité du Plan d'action pour l'égalité des sexes souligne deux défis importants qu'il convient de surmonter : premièrement, la majeure partie du personnel a une compréhension inadéquate de l'objectif stratégique du plan visant l'alignement avec le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme afin de faciliter l'intégration de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des principaux domaines d'intervention d'ONU-Habitat et, deuxièmement, outre l'absence de responsabilité pour les cadres supérieurs en ce qui concerne les travaux sur l'égalité des sexes, les efforts visant à promouvoir des travaux plus cohérents dans le cadre du Plan d'action pour l'égalité des sexes ne font pas l'objet d'un suivi. Ces aspects ont également été mis en évidence par l'évaluation de l'intégration de l'égalité entre les sexes au sein d'ONU-Habitat de 2011.

13. Des arrangements institutionnels sont en place pour coordonner les activités d'intégration de l'égalité entre les sexes avec un système de points focaux pour les femmes établis au siège et dans les bureaux régionaux.

14. En réponse à la résolution 23/1 du Conseil d'administration, le Groupe consultatif sur les questions de genre a organisé sa réunion inaugurale le 1^{er} septembre 2012, à la sixième session du Forum urbain mondial, et sa deuxième réunion les 30 novembre et 1^{er} décembre 2012, à Nairobi. La réunion a abouti à l'élaboration du plan de travail biennal du Groupe consultatif, qui a été transmis au Directeur exécutif en décembre 2012. Le plan de travail permettra aux membres du Groupe consultatif de fournir des conseils pertinents au Directeur exécutif concernant les questions liées à l'intégration de l'égalité entre les sexes et à l'harmonisation des activités d'ONU-Habitat avec le Plan stratégique.

15. La version abrégée de la publication « The State of Women in Cities 2012/2013 : Gender and Prosperity of Cities », un rapport sur l'égalité des sexes et la prospérité dans les villes, a été lancée à la sixième session du Forum urbain mondial, en septembre 2012. Le rapport insiste sur le fait que le temps est venu pour les villes et les autorités locales de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes en matière d'égalité des sexes qui promeuvent des moyens de subsistance durables pour les femmes ainsi que l'autonomisation économique de ces dernières. Il souligne également l'importance fondamentale des partenariats pour assurer la prospérité des femmes et le développement de villes équitables et inclusives.

16. En septembre 2012, ONU-Habitat a organisé la deuxième session de l'Assemblée sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes, juste avant la sixième session du Forum urbain mondial, pour donner suite à la résolution 22/7 du Conseil d'administration, dans laquelle ce dernier priait la Directrice exécutive de faciliter la tenue d'un forum sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes en marge des sessions du Conseil d'administration et du Forum urbain mondial, pour que les partenaires puissent évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

17. La deuxième session de l'Assemblée a permis aux partenaires de travailler avec des responsables politiques et des décideurs occupant des postes clés, en particulier des femmes maires, des ministres responsables des affaires féminines, du logement et du développement urbain ainsi que des parlementaires, afin de chercher les moyens permettant de renforcer l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement urbain durable internationaux, régionaux et nationaux. Les enseignements acquis de cette expérience, notamment le besoin crucial d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes par l'ensemble des partenaires, ont été pris en compte dans les préparatifs de la troisième session de l'Assemblée qui se tiendra à Medellin (Colombie) en 2014.

18. La table ronde sur l'égalité des sexes et les femmes, qui s'est également tenue durant la sixième session du Forum urbain mondial, a permis aux partenaires d'étudier les moyens de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, en accordant une attention particulière à l'accès aux biens fonciers et au logement.
